

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300

Bras d'articulation des caissons d'atterrisseurs principaux

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A300 B4-103, B4-120, B4-203 et C4 dont les jambes d'atterrisseurs sont équipées d'un bras d'articulation MESSIER C65381-4 ou -6 suivant le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-118 (Bulletin Service MESSIER 470-32-119) et ayant reçu un cadmiage au tampon par application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-356 (Bulletin Service M.H.B. 470-32-422).

Afin de prévenir la rupture d'un bras d'articulation MESSIER réf : C65381-4 ou-6 lors de la sortie de l'atterrisseur (1 cas signalé) pouvant conduire à l'effacement d'un atterrisseur principal, les mesures suivantes sont rendues impératives :

- 1/ - Dans les 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, remplacer conformément aux directives du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-390 (Bulletin Service MESSIER 470-32-651) les bras d'articulation MESSIER C65381-4 ou -6 ayant reçu un cadmiage au tampon par un bras n'ayant pas reçu un cadmiage au tampon ou reconditionné par application du Bulletin Service 470-32-652 ; ce Bulletin Service définit les cas où le reconditionnement est possible.
- 2/ - Les bras d'articulation passés en révision générale après application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-356 (Bulletin Service MESSIER 470-32-422) ont fait l'objet d'un décadmiage / cadmiage électrolytique au bain. De ce fait, ils ne sont plus concernés par la présente Consigne de Navigabilité.

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE
A300-32-118, A300-32-356, A300-32-390

Bulletin Service MESSIER
470-32-119, 470-32-422, 470-32-651, 470-32-652

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 NOVEMBRE 1988

t/C

Date : 02/11/88

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300 B4-103, B4-120, B4-203 et C4

88-142-087(B)